

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 22 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc. ...

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada).  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve.  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec.  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations  
Municipales Ltée."

132, rue St-Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

# IL FAUT GUÉRIR

## VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

### TAROL



**Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.**

TAROL, soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE AIGUE** ou chronique, la **CATARHÉ**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les **Affections graves ou légères des Poumons**. 25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

### VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonique des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes Pâles, Faibles, Anémiques, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

**Dr Ed. MORIN & Cie, Limitée,**  
113, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LEVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263

Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,

MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,**

CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des VERRES TORIQUES  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des VERRES  
TORIQUES. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE

40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

(Edifice de la Métropolitaine.)

LÉVIS.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI** Une visite est sollicitée

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphone et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

**ENTREPRENEURS  
DE**

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ÉLECTRIQUES,  
OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.**

— ANGLE DES RUES —

St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas, Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et réserve - - - - - 1,650,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,  
MONTREAL, Can.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.  
Vice-Président : M. TANCREDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods  
Milling Co., Limited.

## BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS

### DEPT. D'EPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du  
Banc du Roi.

75 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera  
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à  
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes  
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

Succursale de Québec : LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
93 rue St-Pierre.

# Bovril

## Fait baisser les comptes du Boucher

**BOVRIL** rend vos soupes et vos ragoûts plus nouris-  
sants. Il faut un gigot de bœuf pour faire une bouteille de  
**Bovril**. Le pouvoir reconstituant de **Bovril** dépasse de dix  
à vingt fois la quantité prise. **Bovril** veut dire : plus de  
force, moins de dépenses.

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 449. — Quarante-Heures, 449.*

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'ABBÉ PROVANCHER, 450. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Association de N.-D. de la Bonne Mort, 455. — Usage de l'orgue, 456. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN : 457. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 458 ; St-Boniface, 458 ; Régina, 458 ; St-Hyacinthe, 459. — LES LIVRES : Les conférences de N.-D. de Paris, 460.

**Bulletin social :** DOCTRINE : Lisez donc cela ! 461. — FAITS ET ŒUVRES : Les voyageurs et le cinéma, 463. — L'A. C. F. C., 464.

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 25 mars.** — De la Passion.  
**Lundi, 26.** — ANNONCIATION DE LA B. V. M. (hier) *dbl. 1 cl.*  
**Mardi, 27.** — S. JEAN DAMASCÈNE, conf. et docteur.  
**Mercredi, 28.** — S. JEAN CAPISTRAN, conf.  
**Judi, 29.** — De la férie.  
**Vendredi, 30.** — N. D. DE PITIÉ, *dbl. maj.*  
**Samedi, 31.** — De la férie.  
**Dimanche, 1er avril.** — Des Rameaux.

---

## QUARANTE-HEURES

---

25 mars, St-Malo. — 27, St-Antoine. — 29, St-Philémon. — 31, Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### L'ABBÉ PROVANCHER

J'ai sous les yeux un projet de contrat, écrit de la main de l'abbé Provancher, et destiné à être passé entre lui, "l'abbé L. Provancher, écrivain-publiciste, de Saint-Félix du Cap-Rouge", et "Gingras & Rouillard, imprimeurs-éditeurs de Saint-Roch de Québec". Il s'agissait, dans ce projet de contrat, de l'impression d'"une revue mensuelle devant porter le nom de Semaine religieuse de Québec". Le plus extraordinaire là-dedans, c'était le fait d'une revue qui, toute *mensuelle* qu'elle fût, s'appellerait pourtant *Semaine*. Mais il n'y avait là qu'une distraction comme il arrive à de grands savants, et à de petits savants également, d'en commettre de temps en temps. Car, un peu plus loin, le projet de contrat fait une obligation à ces messieurs Gingras et Rouillard "de plier, envelopper et adresser *chaque semaine* la susdite publication aux adresses qui seront fournies."

Incidemment, disons que la compagnie Gingras et Rouillard publiait alors, c'est-à-dire vers 1888, à Saint-Roch de Québec, un petit journal très vivant, *le Nouvelliste*, que les vieux se rappellent bien ; ajoutons que le Rouillard dont il s'agit là, imprimeur, éditeur et consciencieux notaire, est devenu le distingué publiciste québécois, si bien connu aujourd'hui,

En tout cas, le contrat dont il vient d'être question n'aboutit sans doute pas, puisque *la Semaine religieuse de Québec*, dont le premier numéro parut le 16 août 1888, fut imprimée à l'établissement A. Côté et Cie, qui publiait alors *le Journal de Québec*, importante feuille en son temps, et dont les ateliers occupaient partie de l'édifice où se trouve aujourd'hui le magasin Morgan, au coin des rues Sainte-Anne et du Fort, et en face du "Rond-de-chaîne", site du Monument de la Foi.

Je me demande s'il y a beaucoup de présents lecteurs de *la Semaine religieuse de Québec* qui savent seulement que notre bulletin diocésain eut l'abbé Provancher pour fondateur et premier

directeur. Je me demande, avec non moins d'incertitude, s'il y en a beaucoup, parmi nos intelligents compatriotes, qui savent quoi que ce soit de "l'abbé Provancher". Le vingt-cinquième anniversaire de sa mort, qui tombe cette semaine, paraît bien l'opportune occasion de combler cette lacune des esprits contemporains, et de répondre enfin là-dessus aux instances que me fait depuis longtemps, à ce sujet, la direction de *la Semaine religieuse*. Aussi bien, il semble que personne n'est aussi en état de parler de l'abbé Provancher que moi qui eus l'avantage, et ç'a été l'un des bonheurs de ma vie, d'être l'intime ami et le disciple enthousiaste de notre grand naturaliste.

Léon Provancher, le futur fondateur de *la Semaine religieuse* et du *Naturaliste canadien*, naquit à Bécancour le 10 mars 1820. Il commença en 1834 ses études au collège de Nicolet. Ce fut là que se manifesta d'abord son goût pour l'histoire naturelle, grâce à certain livre traitant incidemment de botanique et qui lui tomba sous la main. Mais quand il voulut reconnaître sur des fleurs vivantes les divers organes dont il était question dans son livre, il échoua tout à fait, et ne put même trouver aucun secours parmi le personnel du Collège. Il y avait pourtant là des hommes de grand talent, et l'institution était haut cotée dans le pays. On voit par là que les préoccupations, à l'époque dont il s'agit, n'alliaient guère du côté des sciences naturelles, dans notre pays.

En tout cas, le jeune Provancher termina son cours d'études en 1840, et embrassa aussitôt l'état ecclésiastique au même collège de Nicolet. Quatre années durant, il y fut professeur, achevant son professorat par la classe de rhétorique où il succéda à l'abbé Laflèche, la gloire future du siège épiscopal de Trois-Rivières.

Nicolet faisant encore partie en ce temps-là du diocèse de Québec, le jeune Provancher vint recevoir dans la capitale l'ordination sacerdotale, en compagnie de quatre autres lévites, le 12 septembre 1844. La cérémonie se fit au cours de la grand-messe qui terminait la retraite du clergé. Des cinq ordinands,

deux étaient destinés à recevoir plus tard la consécration épiscopale, Mgr J. Langevin, futur évêque de Rimouski, et Mgr A. Racine, futur évêque de Sherbrooke.

De 1844 à 1847, l'abbé Provancher fut vicaire à Bécancour, à Saint-François de Beauce (dont M. L.-E. Bois, l'érudit bien connu, était alors curé), et à Sainte-Marie de Beauce.

En 1847, l'abbé Provancher fut l'un des 42 prêtres (dont fut aussi le futur cardinal Taschereau) qui se succédèrent à la Grosse-Ile auprès des immigrants d'Irlande en proie au typhus. Près de la moitié de ces missionnaires y contractèrent l'épidémie, et quatre en moururent.

Après une nouvelle année de vicariat, à Saint-Gervais, M. Provancher fut chargé de la nouvelle cure de Saint-Victor de Tring — où il débuta dans l'art de la greffe, d'ailleurs sans aucun succès. Quatre ans après, en 1852, il fut transféré à la cure de l'Isle-Verte, et, deux ans plus tard, en 1854, à Saint-Joachim.

M. Provancher passa huit années à Saint-Joachim, de 1854 à 1862. Il y allongea l'église, qu'il " assura " pour la première fois, et surtout il y introduisit, dès son premier hiver, l'usage des poêles !

Ce fut à Saint-Joachim que l'abbé Provancher commença sa carrière de naturaliste et de publiciste, par la publication de son *Traité élémentaire de Botanique*, en 1858, et d'un *Tableau chronologique et synoptique de l'histoire du Canada*, en 1859.

De 1862 à 1869, M. Provancher fut curé de Portneuf. Il y travailla heureusement à l'extinction de la dette paroissiale ; il y introduisit la musique à l'église, sous les espèces d'un harmonium qu'il alla en personne acheter à Boston ! Il y établit le système administratif des marguilliers. Il y fonda, en 1866, la première Fraternité du Tiers-Ordre franciscain qu'il y ait eu dans le pays. Et même, en 1865 ou 1866, il fit des démarches pour ramener au pays les Fils de saint François d'Assise, ce qui ne s'accomplit toutefois que longtemps après. Enfin, il alla jusqu'à organiser une compagnie de navigation à vapeur entre Québec, Portneuf et autres lieux. — Comme on voit, l'esprit d'initiative ne faisait pas défaut à l'abbé Provancher.

Ce fut aussi à Portneuf, à la fin de l'année 1862, que l'abbé Provancher publia sa grande œuvre d'une *Flore canadienne*, la première qui ait été publiée au Canada.

La même année 1862 fut aussi celle de la publication du *Verger canadien*, le premier ouvrage du genre qui ait paru au Canada, et qui devait arriver (en 1885) jusqu'à sa 5e édition.

On croirait peut-être que l'activité du curé de Portneuf s'était épuisée dans toutes ces initiatives. Eh bien, qu'on se détrompe. Qui se douterait qu'il a été jusqu'à s'occuper de la formation d'une compagnie de milice à Portneuf, et, dans un domaine bien autre, qu'il établit au même lieu une pépinière considérable ! Enfin, de Portneuf encore, il lança en 1868, sur le pays étonné, une revue scientifique, *le Naturaliste canadien*, dont il poursuivit la publication vingt années durant — période que j'ai moi-même osé allonger jusqu'ici de 23 autres années. . .

En 1869, soit à cause de sa santé peu satisfaisante, soit afin de pouvoir se livrer plus complètement à ses travaux scientifiques, l'abbé Provancher se retira du saint ministère et vint résider à Saint-Roch de Québec, rue Des Fossés, puis au Cap-Rouge, où il passa sa dernière vingtaine d'années.

---

Enfin, dira-t-on, dans sa retraite honorable après tant d'activité, l'abbé Provancher va se préparer dans un doux repos aux années éternelles. . . Eh bien, on va voir de quelle façon notre savant entendit ce doux repos.

Je ne ferai que mentionner ici : sa collaboration régulière à la défunte *Minerve*, de Montréal, jusqu'en 1870 ; son voyage d'Europe et d'Orient, et les deux pèlerinages canadiens à Jérusalem qu'il organisa et dont il dirigea l'un personnellement ; ses publications de piété ; son volume sur les Mollusques de la Province ; son cours élémentaire d'Histoire du Canada pour les écoles ; enfin sa fondation, en 1888, de *la Semaine religieuse de Québec*, qu'il publia quatre mois et confia ensuite au zèle et à la science de M. l'abbé D. Gosselin, le présent chanoine-curé de Charlesbourg, qui devait poursuivre cette œuvre durant treize années.

Mais ce fut au milieu de toutes ces choses, et au cours de cette vingtaine d'années, que l'abbé Provancher accomplit son œuvre entomologique. Ici encore il y a lieu de s'extasier devant son initiative et la hardiesse de son esprit. Car il faut dire qu'à aucune époque et nulle part il ne s'est trouvé un auteur pour entreprendre la description de toutes les espèces d'insectes d'un pays. La raison en est que les espèces de ce monde spécial sont excessivement nombreuses et que, beaucoup pour ce motif, la science entomologique n'est encore que dans sa période de formation. Eh bien, telle fut la tâche à laquelle s'attela notre savant canadien, en 1870, qu'il poursuivit vingt-cinq années durant, et qu'il faillit réussir à exécuter tout entière. Il a décrit en effet, outre trois ou quatre centaines jusque-là inconnues à la science, toutes nos espèces d'insectes de la province de Québec, moins les Diptères et les Papillons. Cette œuvre, intitulée *Petite Faune entomologique du Canada*, se compose de quatre volumes, et quels volumes! Le premier volume, consacré aux Coléoptères, contient 786 pages! Le volume où il est traité des Orthoptères, Névroptères et Hyménoptères, compte 832 pages! Or, ce qu'il faut remarquer, c'est que ce sont là des ouvrages techniques, où pas un mot ne procède de l'imagination ou de la fantaisie, où il n'y a pas une phrase qui ne soit le résultat d'une observation faite à l'œil ou à la loupe. Voit-on quel colossal travail représentent les quatre volumes dont il s'agit? Deux autres volumes, où il eût traité des Diptères, ou insectes à deux ailes, et des Papillons, auraient complété cette œuvre unique et monumentale, si le manque de ressources ne l'avait forcé de suspendre parfois, et définitivement en 1891, la publication de sa revue *le Naturaliste canadien*.

Comme il a traité aussi et en détail, au cours de sa carrière, des Mammifères, Poissons et Reptiles, on peut dire qu'il a laissé une histoire naturelle à peu près complète de la province de Québec. Son nom a pu devenir inconnu de la masse de nos contemporains, mais on le connaît dans le monde savant de l'univers, où il a donné une voix à notre Canada.

On a pu remarquer, au cours de ce travail, combien dans les entreprises et dans les publications qui ont rempli sa carrière, l'abbé Provancher a fait œuvre de pionnier. Cela s'explique

bien dans un pays nouveau comme le nôtre. Mais le mérite y est grand, parce qu'il y faut être son propre guide.

L'abbé Provancher mourut le 23 mars 1892, dans sa 72<sup>e</sup> année. Il fut inhumé dans la jolie église du Cap-Rouge, récemment peinte à fresque par son neveu le peintre Rho. Son vieil ami Mgr Hamel, du séminaire de Québec, présida aux funérailles, auxquelles assistèrent ses autres collègues québécois de la Société royale du Canada.

Il peut être intéressant d'ajouter que les trois collections entomologiques qu'il avait formées sont conservées l'une au collège de Lévis, et les deux autres au musée de l'Instruction publique. Quant à sa riche bibliothèque scientifique, elle fait partie de la bibliothèque du Palais législatif de Québec.

Il paraît également opportun de souligner le fait que les deux revues fondées par l'abbé Provancher, *la Semaine religieuse* et *le Naturaliste canadien*, sont encore en pleine existence, vingt-cinq ans après sa mort. Le fait est digne de mention, en un pays où le cimetière des journaux et revues est si abondamment peuplé.

Chanoine V.-A. HUARD.

---

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### ASSOCIATION DE NOTRE-DAME DE LA BONNE MORT (1)

Les membres de l'Association de N.-D. de la Bonne Mort liront avec intérêt la lettre que S. E. le Cardinal Gasquet a adressée, il y a quelques mois, au Directeur de l'Association.

Rome, Palais de S. Calixte, 16 octobre 1916.

Révérend Père,

L'Association de N.-D. de la Bonne Mort n'a pas besoin que je la recommande à la piété des catholiques. La mission que Sa Sainteté Pie X, d'heureuse mémoire, vous a confiée : " Dites par-

(1) Pour tout ce qui concerne l'Association et la propagande, s'adresser à Mgr C. O. Gagnon, nommé par Son Eminence l'Archevêque de Québec zélateur diocésain.

tout que le Pape recommande spécialement cette Association, parce que le salut éternel dépend des derniers moments de la vie et de la grâce d'une bonne mort", dit tout ce qu'il faut dire sur l'utilité et l'excellence de l'Association. Il est de toute évidence, en effet, que s'assurer la grâce d'une bonne mort est d'une suprême importance, car cela signifie que l'âme sort de ce monde dans l'assurance certaine de son salut.

L'Association se propose à bon droit d'honorer notre Sainte Mère sous le titre spécial de N.-D. des Douleurs et de Compassion ; c'est à juste titre qu'elle l'invoque et compte avec confiance sur son patronage pour obtenir à ses membres le don de la persévérance finale.

La demande de l'Ave Maria par laquelle nous implorons l'assistance de Notre-Dame à l'heure de notre mort est pour les membres de l'Association d'une vérité et d'un à-propos remarquables. Chaque fois en effet qu'elle vient sur nos lèvres, n'a-t-elle pas pour objet de nous concilier la toute puissante médiation de notre Mère au moment où l'appel de Dieu nous fera passer de ce monde à la vie éternelle du Ciel.

C'est une excellente pratique de tenir toujours présent à notre esprit le motif de notre confiance en Marie, Mère de douleur et de Compassion ; jamais nous n'aurons, à l'heure terrible de la mort, une trop grande assurance du patronage de Celle que nous invoquons sous le titre de N.-D. de la Bonne Mort.

C'est là tout l'objet de l'Association que les Papes ont bénie et enrichie d'un grand nombre d'Indulgences et de privilèges. Les conditions d'agrégation sont si faciles et les avantages si évidents qu'il suffit, j'en suis certain, de la faire connaître pour lui assurer un grand nombre d'Associés.

De tout mon cœur, je bénis vos efforts pour répandre l'Association.

A. Card. GASQUET.

#### USAGE DE L'ORGUE

Q. — Aux premiers dimanches de l'Avent et du Carême, l'ordo nous avertit que *organa silent*. Que penser de la coutume contraire ?

R. — L'orgue peut servir à exécuter pendant les offices des morceaux religieux et pieux en dehors du chant, comme des entrées, des préludes, des sorties, etc., et il peut aussi servir à l'accompagnement du chant.

De la première manière, l'orgue ne doit pas se faire entendre les dimanches et les fêtes de l'Avent et du Carême, de même qu'à la messe et à l'office des Morts, parce que c'est un temps de pénitence et de deuil, et toute coutume contraire serait à supprimer comme opposée aux rubriques.

On excepte de cette règle la messe du troisième dimanche de l'Avent et du quatrième du Carême, la messe des fêtes qui se rencontrent en ces temps et la messe des fêtes solennelles, où l'on se sert des dalmatiques, *e. g.* la vigile de Noël, le jeudi de la semaine sainte jusqu'au *Gloria in excelsis* et le Samedi saint à partir du *Gloria in excelsis*. (Cér. des Ev., liv. I, c. XXVIII, n. 2).

Mais si l'orgue seul ne peut se faire entendre aux jours prohibés, il n'est plus défendu d'y accompagner le chant grégorien, quand la chose est nécessaire pour guider et soutenir les chantres. On excepte toutefois les offices des trois derniers jours de la Semaine Sainte, après le *Gloria* du Jeudi saint jusqu'au *Gloria* du Samedi saint (S. C. R., 11 mai 1911, n. 4265).

Quant à la messe des Morts, le Cérémonial des Evêques, liv. I, c. XXVIII, 13, dit de cette messe : *Silent organa, cum silet cantus*.

Y a-t-il dans votre paroisse nécessité d'accompagner le chant ? C'est à vous d'en juger par la valeur et la science de vos chantres.

---

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Nouveau curé.** M. l'abbé J.-E. Laberge, le nouveau curé de St Jean-Baptiste de Québec, a pris possession de sa cure, dimanche dernier, le 18 mars.

M. l'abbé Laberge donna d'abord à ses paroissiens lecture de la lettre de Son Eminence le Cardinal Bégin, le nommant à la cure de St-Jean-Baptiste. Puis rappelant que Jésus était le prince de la paix, de la religion et de la charité, il dit que comme représentant de Dieu sur la terre auprès des âmes de ses ouailles, il s'efforcera d'être auprès d'elles, un messager de paix, de religion et de charité.

Nous souhaitons au nouveau curé un règne long et fructueux.

**A la Basilique.** A la Basilique, M. le chanoine Hallé a donné, dimanche dernier, son deuxième sermon du Carême. Il a parlé de la prière publique et de la prière d'office, et il a fait voir comment cette prière est un devoir dont doivent s'acquitter les nations.

**Consécration au Sacré-Cœur.** — Dimanche dernier, le 18 mars, après une retraite prêchée par le R. P. Rigaud, la paroisse de Saint-Malo s'est consacrée officiellement au Sacré-Cœur. La cérémonie commença le midi au son de l'Angelus par la consécration de chaque famille, et le soir, au milieu d'un grand concours de paroissiens, M. l'abbé Bouffard, curé de St-Malo, consacra officiellement sa paroisse au Sacré-Cœur de Jésus.

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.**—La leçon du devoir, la leçon de l'épreuve réappries au monde par la guerre ; voilà ce que M. l'abbé Thellier de Poncheville a exposé dans ses deux premiers sermons de la station quadragésimale, à Notre-Dame. Le troisième dimanche du Carême, l'éloquent prédicateur a parlé de la leçon de la mort que la guerre enseigne aussi et d'une manière terrible.

— Comme d'habitude la robe blanche du frère-prêcher apparaît un peu partout cet hiver dans les églises de Montréal.

Voici la liste des principales églises où les Dominicains prêchent les retraites du Carême :

Eglise du Sacré-Cœur : les RR. PP. Roy et Turcotte,

Eglise St-Denis, les RR. PP. Béliveau et Boisvert,

Eglise Ste-Catherine : les RR. PP. Couture et Dupras.

Eglise St-Stanislas : le R. P. Bérard,

Eglise St-Joseph : le R. P. Miville.

Eglise N.-D. de Grâce : le R. P. Miville,

**Saint-Boniface.** — L'iniquité est consommée. Le parlement du Manitoba vient de porter le dernier coup à l'enseignement chrétien au Manitoba. L'université d'État est chose décidée et cette université sera neutre.

C'est la répétition à vingt-sept ans de distance de ce qui s'est passé en 1890, avec cette seule différence que cette fois la lutte s'est faite sur le terrain universitaire, contre l'enseignement secondaire et supérieur à base de christianisme, tandis qu'en 1890 c'était l'enseignement primaire qu'il s'agissait d'empoisonner.

Le collège des Jésuites, de St-Boniface, qui fait partie de l'Université, a maintenu le drapeau de l'enseignement religieux et classique, mais les collèges protestants ont tous fait cause commune avec les empoisonneurs.

L'organisation de l'Université est telle que la direction ne renfermera aucun professeur. C'est comme si pour mettre à la tête des armées on était obligé de ne prendre que des gens qui n'ont jamais vu un canon.

C'est le triomphe de l'absurde et du sectarisme criminel.

— Le gouvernement Norris refuse à la Société historique de St-Boniface l'octroi que lui donnait son prédécesseur. C'est une société canadienne-française et catholique ; de là le geste de vilain du ministère.

**Régina.** — La question scolaire est toujours au premier plan de l'actualité, dans la Saskatchewan.

Voilà que M. Martin, premier ministre et ministre de l'Éducation, a proposé plusieurs amendements importants à la loi des écoles, en même temps qu'une loi d'obligation scolaire.

Le p  
écoles cat  
gieuse, qu  
devront f  
ou ne do  
pour app  
L'obl  
c'est un f

" Le  
l'école obl  
une foule  
porte aus  
personnes  
terrible c

Le ve  
Saint  
rieur du c  
cédé d'ém

Il éta  
études au  
réal, il fut  
Larocque.  
de l'évêq  
Richelieu  
curé de la  
de St-Jear  
1901.

Il éta  
1887.

Ses fi  
S. G.  
On re  
du clergé  
V.G., MM  
périeur du

L'inh  
— Le  
Les hôteli  
léguant in  
pérance de

/Grâce  
bunal en t  
pour preu  
Le savant  
et a maint

Le principal amendement vise les écoles privées, c'est-à-dire les écoles catholiques, tous les couvents et autres maisons d'éducation religieuse, qui passent sous le contrôle du ministère de l'Éducation. Elles devront fournir un rapport annuel d'après une formule officielle, dont on ne donne pas la teneur, mais qu'il serait intéressant de connaître, pour apprécier la portée de la mesure.

L'obligation scolaire est basée sur un principe absolument faux et c'est un fiasco au point de vue pratique.

“ Le projet de loi de M. Martin, écrit le *Patriote de l'Ouest*, qui rend l'école obligatoire pour tous les enfants de sept à quatorze ans, prévoit une foule de cas dans lesquels ils peuvent en être dispensés ; mais il comporte aussi certaines dispositions très élastiques qui, entre les mains de personnes fanatiques ou mal intentionnées, peuvent devenir une arme terrible contre les droits sacrés des parents en matière d'éducation.”

Le vent souffle de plus en plus à la persécution dans l'Ouest.

**Saint-Hyacinthe.** — M. le chanoine F.-X. Jeannotte, ancien supérieur du collège de Sainte-Marie du Monnoir et curé de Belœil, est décédé dernièrement, à Saint-Hyacinthe, à l'âge de 75 ans.

Il était né à St-Marc (Verchères), le 25 septembre 1842. Après ses études au séminaire de St-Hyacinthe et au grand séminaire de Montréal, il fut ordonné prêtre à St-Hyacinthe, le 23 avril 1865, par Mgr J. Larocque. Vicairé à Ste-Rosalie (1865-68), à Sorel (1868-69), secrétaire de l'évêque de St-Hyacinthe puis curé de Belœil (1869-74), curé de Richelieu (1874-76), supérieur du collège de Ste-Marie du Monnoir et curé de la paroisse (1876-1894), curé de Sainte-Anne de Sorel (1894-97), de St-Jean-Baptiste de Rouville (1897-1901), il était curé de Belœil depuis 1901.

Il était chanoine titulaire de la cathédrale de St-Hyacinthe depuis 1887.

Ses funérailles ont eu lieu à la cathédrale de St-Hyacinthe.

S. G. Mgr A.-X. Bernard a chanté le service.

On remarquait au chœur un grand nombre de prêtres et de religieux du clergé de la ville et du diocèse. A leur tête on voyait Mgr Guertin, V.G., MM. les chanoines Sénécal, curé de la cathédrale, et Decelles, supérieur du séminaire.

L'inhumation eu lieu le lendemain à Belœil.

— Les prohibitionnistes ont obtenu une victoire judiciaire à Sorel. Les hôteliers de l'endroit demandaient l'annulation du règlement, alléguant irrégularité des procédés, et inconstitutionnalité de la loi de tempérance de Québec, sur laquelle ce règlement est basé.

Grâce à de multiples incidents de procédure la cause roula de tribunal en tribunal jusqu'au 15 janvier dernier, alors qu'elle fut inscrite pour preuve et audition finale. Elle fut plaidée devant le juge Tellier. Le savant magistrat a renvoyé avec frais et dépens l'action des hôteliers et a maintenu le règlement de prohibition.

## LES LIVRES

## LES CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

L'on n'a pas oublié le retentissement considérable qu'eurent en France et à l'étranger les Conférences données à Notre-Dame de Paris, au cours des Carêmes 1915 et 1916, par le R. P. Janvier, l'éloquent Dominicain, dont tous se plaisent à reconnaître la hauteur de vues et l'autorité. Poursuivant le développement logique de son programme, l'éminent orateur aborde cette année "La Prudence chrétienne". Comme on le verra par l'intitulé des Conférences ou des Instructions de la Retraite Pascale, le Père Janvier traitera des sujets de brûlante actualité. Aussi nous ne doutons pas que les Conférences de cette année obtiennent un succès au moins égal à celui des années précédentes.

Voici la nomenclature des sujets traités :

## CONFÉRENCES DU DIMANCHE

## LA PRUDENCE CHRÉTIENNE

*Première Conférence.* — La Prudence humaine.

*Deuxième Conférence.* — Les qualités inséparables de la Prudence humaine.

*Troisième Conférence.* — La Prudence chrétienne.

*Quatrième Conférence.* — La Prudence domestique.

*Cinquième Conférence.* — La Prudence dans le gouvernement des peuples.

*Sixième Conférence.* — La Prudence dans le gouvernement des âmes.

## RETRAITE PASCALE

## LES VICES CONTRAIRES A LA PRUDENCE

*Première Instruction.* — Lundi-Saint. — L'Imprudence.

*Deuxième Instruction.* — Mardi-Saint. — La Négligence.

*Troisième Instruction.* — Mercredi-Saint. — La Prudence de la chair.

*Quatrième Instruction.* — Jeudi-Saint. — L'Astuce.

*Cinquième Instruction.* — Vendredi-Saint. — Le sollicitude des biens temporels.

*Sixième Instruction.* — Pâques. — La Prudence de Jésus-Christ dans l'Institution de l'Eucharistie.

On s'abonne à la librairie P. Lethelleux, 10 rue Cassette, à Paris, dans les conditions suivantes : les six fascicules de chaque dimanche et la retraite pascale : 2.50 francs pour les pays de l'Union postale.

D  
mai 19  
cent so  
théâtre  
plusieu  
ou deu  
peu co  
tion de  
ils dev  
les cou  
rus. I  
piastre  
de thé  
Il  
peine  
De  
théâtre  
piastes  
Qu  
trois c  
tre ! I  
mes qu  
Il y a l  
rées qu  
où s'en  
ne peut  
pour et  
Re  
Sar  
ments :

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### DOCTRINE

LISEZ DONC CELA!

Durant les huit mois qui se sont écoulés depuis le premier mai 1916 à janvier 1917, il s'est vendu, à Québec, *un million sept cent soixante quatre mille six cent trente-six* (1,764,636) billets de théâtre. Ces billets coûtent, au minimum, dix sous chacun, mais plusieurs sont d'un prix beaucoup plus élevé, allant jusqu'à une ou deux piastres. Si ceux-là se vendent en quantité relativement peu considérable, lorsqu'il s'agit de concerts ou de représentation de réelle valeur, qui ne sont pas toujours appréciés comme ils devraient l'être, il y a des spectacles fort dispendieux, telles les courses de chevaux et les joutes de gouret, qui sont fort courus. De sorte qu'il n'est pas exagéré de porter à deux cent mille piastres le montant sorti de la bourse des québécois pour les billets de théâtre durant les derniers huit mois.

Il n'est rien d'éloquent comme les chiffres lorsqu'on prend la peine de s'y arrêter.

Deux cent mille piastres dépensées en seules distractions théâtrales durant huit mois, cela représente *vingt-cinq mille piastres* par mois, et *trois cent mille piastres* par année.

Qui aurait jamais pensé qu'il se dépense annuellement trois cent mille piastres, à Québec, pour seules fins de théâtre ! Et ce n'est pas là le seul abîme où s'engouffrent les sommes qui pourraient si facilement se transformer en économies. Il y a les salles de pool, les salles de quilles où on passe les soirées qu'on ne dépense pas au théâtre : il y a les restaurants grecs où s'engouffrent en friandises des sommes considérables, qu'on ne peut guère calculer parce que le sou du pauvre n'existe pas pour eux.

Restons toutefois sur le terrain des spectacles.

Sans doute, ils ne manquent pas d'utilité, car les délassements sont loin d'être inutiles ; et certains artistes, outre les

jouissances qu'ils procurent à leurs auditeurs, contribuent à former le goût, à élever l'esprit et à le reposer.

Mais encore faut-il qu'ils ne fassent aucun tort à ceux qui les fréquentent.

Or, ils leur en font, et à plusieurs points de vue.

La campagne commencée, il y a quelques mois, contre le cinéma a révélé, avec preuves à l'appui, quelles ruines lamentables ce genre de spectacles est à créer chez nous. Il y a certaines comédies dont personne n'a parlé, et qui ont aussi fait leur part dans l'assaut contre les âmes et les esprits sains. Mais le grand crime dont on peut charger la plupart d'entre eux, quels que soient leurs qualités ou leurs défauts, c'est de ruiner l'esprit de famille, de faire disparaître les saines coutumes ancestrales.

Avec la mentalité créée par les salles d'amusements publics de tous genres, plusieurs des nôtres ne conçoivent pas qu'on puisse se délasser et se récréer chez soi.

Aussitôt la besogne quotidienne terminée, la maison se vide de tous ceux que n'y retient pas la tâche à accomplir.

Que disons-nous? Est-ce qu'une tâche, même sérieuse, retient au foyer ceux que la passion du théâtre a mordus au cœur et a dégoûtés de la vie de famille? Combien de pères, combien de fils dont la présence aurait pu donner tant d'attraits à la veillée à la maison, ou qui auraient pu s'occuper si utilement de certaines réparations, de certains travaux, voire même de certaines études, et qui n'ont fait que souper à la hâte pour faire leur toilette et s'esquiver plus tôt! Combien de mères ont traîné à la salle de spectacle de tout jeunes enfants, ou les ont laissés à la maison, exposés à tous les périls physiques et moraux de l'isolement!

Et si nous faisons abstraction des ruines morales ainsi consommées, est-ce que le montant dépensé au théâtre n'a pas été considérablement augmenté par les dépenses que plusieurs auraient pu facilement s'éviter, en surveillant mieux leurs affaires et en employant mieux leurs soirées? Le charbon ou le bois rangés par un mercenaire, la fournaise chauffée par un salarié, un clou posé à propos, une chaise remise en état, n'auraient-ils pas représenté à la fin de l'année une somme assez rondelette pour le père de famille ou le fils qui se serait occupé de ces menus travaux?

Et q  
les re  
si ell  
est-c  
tant  
aux s  
dépe  
à Qu

ses r  
bec e  
milli  
avoir  
il ser  
qui e  
pas  
repai  
et pl  
affail

arrêt

lire.

catho  
porte  
est b  
veme  
sent  
socié  
cette

geurs  
quen  
d'ent

Et quand les vêtements dureraient double par le soin que met à les reprendre la ménagère attentive, qui ne se croit pas malheureuse si elle ne fréquente pas le théâtre au moins trois fois la semaine, est-ce que le budget du chef de famille n'en serait pas allégé d'autant? Est-ce que cela ne le mettrait pas en mesure de donner aux siens plus de confort?

Et voilà comme s'augmente le montant déjà énorme de dépenses inutiles révélé par ce qu'a rapporté durant huit mois, à Québec, le *sou du pauvre*.

Il est temps qu'on y réfléchisse.

La vie n'est pas déjà si facile qu'on éparpille ainsi follement ses ressources. L'industrie du théâtre est très florissante à Québec et en voie d'enrichir une douzaine de citoyens. Mais si des milliers d'autres n'y trouvaient pas l'occasion de gaspiller leur avoir, le budget municipal s'en porterait beaucoup mieux, car il serait probablement facile de percevoir les arrérages de taxes qui en rétabliraient l'équilibre. Et si le sérieux des esprits n'était pas gravement compromis par le genre de spectacle dont on se repaît, les problèmes de l'heure présente seraient mieux compris et plus faciles à résoudre, et surtout, l'esprit chrétien serait moins affaibli.

Vraiment, les révélations du *sou du pauvre* valent qu'on s'y arrête. — *Action Catholique*.

## FAITS ET ŒUVRES

### LES VOYAGEURS ET LE CINÉMA

Un fait qui est le digne pendant de ce que vous venez de lire.

Les voyageurs de commerce de cette ville ont un cercle catholique. Voilà qui est bien. Ce cercle ne veut pas seulement porter le titre, il veut aussi faire acte de catholique. Voilà qui est bien mieux. Or, examinant quel serait, parmi les bons mouvements auxquels il veut se donner, le plus opportun pour à présent et le plus pratique, il a pensé à la plaie purulente de notre société québécoise, le cinéma. Aussitôt, adoptée à l'unanimité cette résolution :

“ 1o Que tous les membres du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce s'engagent sur l'honneur à ne jamais fréquenter les théâtres de vues animées et à refuser toute invitation d'entrer dans ces théâtres; ”

2o Que, tout en donnant l'exemple, par la parole et par l'action, les membres du Cercle Catholique des Voyageurs de Commerce sont prêts à suivre les ordres du clergé et à collaborer avec lui dans toute campagne qui sera organisée contre les théâtres de vues animées ;

3o Que copie des deux premiers paragraphes de cette motion soit envoyée au journal "l'Action Catholique" pour publication :

4o Que copie complète de cette motion soit affichée dans la salle de réunions, afin que les membres absents puissent en prendre connaissance et l'observer." J.-E. RENAUD, *Secrétaire*.

Messieurs les voyageurs de commerce nous donnent là une nouvelle preuve du bon esprit qui les anime. Nous en avons déjà plusieurs. La lutte contre l'alcool a trouvé chez eux de vrais et infatigables apôtres. Ils ont déjà fait justice de ce prétexte qu'on alléguait communément, pour accorder une licence aux hôtels ruraux, que c'était réclamé par les voyageurs de commerce.

Nous savons aussi que, à la collecte de la "guignolée" (autre bonne action à eux), ils s'interdisent d'accepter un seul verre de boisson, sous peine d'exclusion du Cercle. Nous savons encore que, deux fois l'année, nombre d'entre eux fortifient leur sens chrétien par les pieux exercices d'une retraite fermée et que plusieurs, se font, parmi leurs confrères, les zélés efficaces du bien par la parole et l'exemple.

Aussi nous acceptons leur concours et les en félicitons. Il y a, dans ce cercle catholique des voyageurs, de précieux éléments, par leur position et leurs qualités, d'action sociale catholique. Nous nous en souviendrons et peut-être leur sera-t-il bientôt donné occasion d'exercer leur beau zèle et leur réelle influence.

L'A. C. F. C.

Il y a quinze jours nous mentionnions à nos lecteurs l'œuvre utile de propagande française que veut entreprendre la vaillante Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan, et le besoin qu'elle a de notre argent pour faire ce bien.

Ces jours-ci *Le Patriote* de l'Ouest nous arrive avec une première liste de souscriptions en tête de laquelle Son Eminence le Cardinal Bégin a daigné s'inscrire, lui-même. Nous y relevons aussi les noms de Nos Seigneurs Béliveau, Mathieu et Pascal. L'exemple parti de si haut sollicite d'être suivi.

Nous répétons qu'il suffit d'adresser sa souscription à M. J.-P. D'Aoust, Prince-Alberta. Sask.

# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30  
décembre, 1916 - - - - - \$1,006,931.34

**\$1,006,931.34**

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 décembre 1916

|         | ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|---------|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc  | 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 31 "    | 1911   | 224      | 14,223                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 31 "    | 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 31 "    | 1915   | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 30 déc. | 1916   | 492      | 36,505                  | 70,023   | 1,006,931.34 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec.

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Stanislas Côté, 134, Ave. Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Reserves : Un million neuf cent cinquante-quatre mille piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt d'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Années | \$5.00   | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|--------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
| 1      | \$ 60.95 | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2      | 123.73   | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.03    | 742.70    |
| 3      | 188.41   | 376.89   | 555.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4      | 255.05   | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5      | 328.72   | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1943.06   |
| 6      | 394.44   | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7      | 467.30   | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2387.55   | 2804.99   |
| 8      | 542.37   | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3255.59   |
| 9      | 619.70   | 1239.81  | 1859.89  | 2480.07  | 3098.94   | 3719.80   |
| 10     | 699.38   | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3495.49   | 4198.05   |
| 11     | 781.47   | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12     | 866.04   | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13     | 953.17   | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14     | 1042.93  | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6280.06   |
| 15     | 1135.38  | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16     | 1230.64  | 2461.64  | 3608.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17     | 1328.78  | 2657.95  | 3988.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18     | 1429.87  | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19     | 1534.03  | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20     | 1641.35  | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21     | 1751.91  | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON  
**O. LACROIX**

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les  
membres du clergé, des communautés religieuses  
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA

HUILE D'OLIVE PURE

ÉPICERIES

PROVISIONS

LÉGUMES

BISCUITS

CONSERVES DE FRUITS

FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

LE

UELLES

.00 tous  
enfants,  
ET UN  
ta.

vide de  
rgnes :

330.00

365.88

742.70

130.97

530.97

943.06

367.61

1804.99

255.59

719.80

198.05

690.77

198.37

721.31

260.06

815.10

386.91

976.00

582.91

208.15

852.29

515.90

ONALE

andats

x taux

noient

ui des

apt et

us les

t sans

remar-

FONDÉE AU CANADA EN 189

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE " VATICAN "

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOBGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

cur  
bib  
dist  
cèn  
et u

160  
qu'

mer  
tion

I  
47

LA

17

Edite  
Gri  
sépul  
vèqu

Art

Spé  
scolai

## CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1500 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

**LA LIBRAIRIE GARNEAU**  
47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

**LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS**  
LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL  
177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

## **J. H. GIGNAC, LIMITÉE**

**MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS**

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

**MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.**

## **PICARD & DUQUET**

ENR<sup>a</sup>

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

**MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES**

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.**

**RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.**

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## **TALBOT & DIONNE**

**ARCHITECTES**

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

**ACHETEZ  
— VOS —**

## **FOURRURES**

A LA

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE,

QUÉBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.  
JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.  
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.  
BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.  
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).  
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-  
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU  
et LÉVIS RUE EDEN

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles